



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 28 avril 2016

29 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Michel Genettaz - Candice Gilg - Laurent Hureau - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

10 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Injoud Ayeche (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Véronique Barco (pouvoir à Christian Milleret) - Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Isabelle De Lima (pouvoir à Solène Terrillon) - Jean-Yves Dubois (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Pascal Valentin) - Aurély Maillet (pouvoir à Georges Bouty) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Laurence Dupuy-Verbinnen).

1 conseiller était excusé, sans pouvoir :

Damien Meignan.

2 conseillères étaient absentes :

Laetitia Rigonnet - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne. En préambule, elle donne 2 informations aux conseillers :

- . la mise en vente de l'ancienne école de Tessens (bâtiment en face de l'église), au prix de 120 000 €
- . la modification du sens de circulation de la rue de l'église à Aime, du 2 mai au 30 juin : sens unique descendant rue de l'église et sens unique montant partie haute de la rue de la Cachouriaz et rue de la Halle.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Anthony Destaing est élu.

I - Administration générale :

Finances

1 – Modification du représentant de la commune nouvelle au GIASC

.....Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents, Nicolas Cougoule en remplacement de Michel Genettaz au Groupement d'Intérêt Agro Sylvo Cynégétique (GIASC) de Moyenne Tarentaise.

2 – Délégation de service public du bar restaurant du plan d'eau de Centron

.....Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Victor Bonnevie et Dominique Petrau), la proposition de Mme Andrews et M. Thomson pour gérer le Snack-Bar du plan d'eau de Centron pour un contrat d'une durée de 3 ans, selon les bases suivantes : contrat de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 4 200 € plus 5 % du chiffre d'affaire au-delà de 40 000 € HT an (charges de fonctionnement en sus pour le fermier).

Les délégataires débuteront l'exploitation du snack-bar dès la mi-mai.

3 – Avenant n°1 au marché de prestations de service d'assurance, lot n°4 « protection juridique des élus et des agents »

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°1 au marché de Prestations de service d'assurances pour les besoins de la Collectivité pour le lot 4 "Protection juridique des agents et élus" confié à CFDP Assurances pour un montant de 60,90 € T.T.C.

Il dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Commune.

4 – Convention pour la mise en place d'une navette à Montalbert avec les centres de vacances de la Lauzière et du Jean Franco

.....Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification de la durée (1 an renouvelable) des conventions à passer avec les villages de vacances de la Lauzière et du Jean Franco, relatives au financement de la navette intra-station de Montalbert et précise que les autres articles restent inchangés.

5 – Location de la maison forestière de Longefoy

.....Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la location de la maison forestière de Longefoy à Mme Syszka et M. Feugères, pour un loyer mensuel de 750 €.

6 – Convention avec l'association « Passerelle » pour la mise à disposition de locaux, salle Cerutti

.....Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la mise à disposition gratuite de la salle Cerruti pour l'association « Passerelle » (mise en place d'une distribution d'aide alimentaire pour le territoire des Versants d'Aime) à compter du 1er mai 2016.

Ressources Humaines

7 – Suite commune nouvelle, nouvelle convention avec l'URSSAF

.....Suite à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'adhésion au régime d'assurance chômage et de conclure une convention avec l'URSSAF afin de lui confier la gestion desdites allocations.

Finances

8 – Vote des subventions aux associations pour 2016

Jean-Claude Doche, Solène Terrillon et Xavier Urbain, présidents et membres du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote.

.....A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les subventions aux associations pour l'année 2016 pour un montant de :

- . de 211 000 € (article 6574)
- . de 7 400 € (article 65 7362)
- . de 48 105 € (article 65 7361)

II – Affaires foncières, urbanisme :

9 – Plagne Montalbert, modification du prix de vente de la charge foncière

.....Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité des membres présents, à 290,00 € le m², TVA en sus, le prix de la charge foncière dans la station de Plagne Montalbert.

10 – Compromis de vente La Cudraz et St Gras à Granier

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente à M. FREY et Mme SELLIER du lot A, secteur La Cudraz, d'une superficie de 609 m² pour le prix de 54 810 €.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente à M. LOLLIEROU et Mme PELLICIER du lot A, secteur Saint Gras, d'une superficie de 368 m² pour le prix de 33 120 €.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente à M. GRUBER et Mme KERGOZIEN du lot B, secteur La Cudraz, d'une superficie de 675 m² pour le prix de 60 750 €.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente à Mmes MAILLET et TRESALLET du lot B, secteur Saint Gras, d'une superficie de 424 m² pour le prix de 38 160 €.

11 – Compromis de vente lotissement « Pré Vieux » à Montgirod

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente à M. PIRES Loïc et Mme DIMIER Florine du lot n° 21 A du lotissement Prés Vieux, d'une superficie de 597 m² pour le prix de 44 775 € H.T., TVA sur la marge en sus.

12 – Projet d'aménagement voirie desserte secteur le Dos à Villette

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le principe du projet de désenclavement de la zone dite "Le Dos" à Villette, comme indiqué ci-après : la solution envisagée consiste à créer une voirie en parallèle de la RN 90 dont le débouché se situerait au droit du carrefour entre la route nationale et la montée de la Piaz. Un emplacement réservé est prévu à cet effet dans le PLU en cours de révision.

13 – Autorisation donnée au maire de déposer une autorisation d'urbanisme pour les travaux de la salle des fêtes d'Aime

.....Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme préalablement à la réalisation des travaux de réfection de toiture et modification d'une façade de la salle des fêtes d'Aime-la-Plagne.

14 – Avenant à la convention de portage avec l'EPFL, lotissement de l'Adray à Longefoy

.....Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'avenant à la convention à intervenir avec l'EPFL de la Savoie relatif à la modification des conditions financières du dossier de l'Adray à Longefoy, avec notamment un taux de portage qui passe de 3 à 1 % pour ce dossier.

III – Travaux, affaires forestières :

15 – Certification de la gestion durable de la forêt, commune déléguée de Montgirod

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents :

- . de ré-adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association PEFC Rhône-Alpes de Certification forestière et accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- . de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la Région Rhône-Alpes ;
- . de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- . de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Rhône-Alpes en cas de non-conformité de mes pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
- . d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui pourraient m'être demandées, je m'exposerais à être exclue du système de certification PEFC Rhône-Alpes ;
- . de s'engager à respecter le cahier des charges relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- . de s'engager à honorer la cotisation à PEFC Rhône-Alpes ;
- . de signaler toute modification concernant la forêt communale;

Madame le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son adhésion à PEFC Rhône-Alpes.

IV – Informations au Conseil municipal :

16 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

.....Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Distribution du procès-verbal des Nouvelles janv/fév/mars 2016 – La Poste, 73700 Bourg St Maurice – 389,41 €

- . Musique de sonorisation – Sacem, 92200 Neuilly/Seine – 826,42 €
- . Contrôle technique de construction « aménagement salle polyvalente Aime » - Alpes Contrôle, 74940 Annecy le Vieux – 3 150,00 €
- . Etude de faisabilité : liaison téléportée entre Aime-la-Plagne et le domaine skiable – Eric Guilpart, 92290 Chatenay Malabry – 6 000 €
- . Contrat de services copieur Montgirod – ACS Konica Minolta, 73000 Chambéry – 10 899,00 €

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 29 avril 2016
Le Maire

A retirer de l'affichage à compter du 1er juillet 2016.